

Message de la présidente

Commission des droits de la personne

des Territoires du Nord-Ouest

RAPPORT ANNUEL 2006-07



La troisième année d'existence de la Commission des droits de la personne s'est avérée très active. Les membres de la Commission ont poursuivi leurs efforts afin de promouvoir la *Loi sur les droits de la personne* des T.N.-O., en vertu des principes du respect mutuel et de l'égalité. La Commission a aussi continué à élaborer des programmes d'information publique et d'éducation pour contribuer à minimiser la discrimination dans les T.N.-O.

Afin de compléter notre mandat éducationnel et promotionnel, nous avons effectué plusieurs visites communautaires, lesquelles sont décrites en détails dans la section 'Éducation' de ce rapport. Nous avons offert des présentations spécialisées pour des groupes aux intérêts et aux besoins particuliers, notamment les directeurs d'école, les jeunes, les propriétaires et les employeurs. Afin de compléter ces présentations spécialisées, des nouveaux documents d'information ont été rédigés et sont disponibles sur notre site Web.

Un nouveau programme de sensibilisation du public comprenait une série d'audioconférences présentées par Lancaster House. Il s'agit de discussions pancanadiennes menées par des experts dans divers aspects du droit, permettant aux participants d'en apprendre davantage au sujet des enjeux actuels sur les droits de la personne et du droit du travail au Canada. Les gestionnaires principaux du gouvernement des T.N.-O., les directeurs des ressources humaines, les représentants du secteur de la santé et de l'éducation, les avocats, les dirigeants syndicaux de diverses communautés ont assisté aux conférences.

Un autre secteur de la responsabilité des membres de la Commission consiste à promouvoir l'intérêt public dans les cas de droits de la personne. Cette année a marqué la première fois où nous avons exercé cette responsabilité et sommes devenus une partie à une plainte devant le Comité d'arbitrage.

Les demandes de renseignements publiques ont augmenté au cours des trois années d'existence de la Commission. En 2004-2005, il y a eu 158 demandes, en 2005-2006, 253 et en 2006-2007, 427 appels de renseignements, représentant une augmentation de 270 % au cours de cette période. Ceci indique le succès de la Commission à sensibiliser les habitants des T.N.-O.

des services de la Commission des droits de la personne. Puisque les agentes des droits de la personne répondent à ces demandes de renseignements, il s'est avéré bénéfique de recevoir une augmentation du financement pour embaucher une deuxième agente des droits de la personne.

La Commission joue un rôle actif au sein de l'Association canadienne des commissions et conseils des droits de la personne (ACCCDP). Je suis fière d'être la première vice-présidente de l'Association. Certains membres et personnel de la Commission ont assisté à la conférence annuelle de 2006 qui se tenait à Fredericton, au New Brunswick. En juin de cette année, notre Commission se prépare à tenir la Conférence annuelle de l'ACCCDP à Yellowknife. Nous espérons que les membres de l'Assemblée législative seront en mesure de participer à cette conférence nationale d'information.

Cette année a aussi été une année de transitions. Deux de nos membres de la Commission, Lorne Gushue et Rose Marie Kirby, ont terminé leur mandat. Nous avons grandement apprécié leurs idées créatrices et leur dévouement au cours de leurs deux années au sein de la Commission. Au même moment, nous accueillons nos deux nouveaux membres, Rita Mueller de Behchokò et Tammy Rogers d'Inuvik. J'aimerais remercier le personnel, de même que les membres de la Commission pour leur dévouement, leur travail acharné et leur engagement envers les droits de la personne des habitants des T.N.-O. Ce fut un privilège de travailler avec les nouveaux membres, et les membres actuels, de la Commission : Colin Baile, Joletta Larocque, Rita Mueller et Tammy Rogers.

Mary Pat Short

Mary Pat Short, présidente

À propos de la Commission

À quoi s'attendre en 2007-2008

Résumé financier 2006-2007

Pour la période terminée le 31 mars, 2007

The NWT Human Rights Commission is an independent agency with the mandate to:

Promote human rights and prevent discrimination through education and deal with complaints from people who feel their rights under the NWT *Human Rights Act* have been violated.

Human Rights Commission

The Commission consists of five members. They are appointed by and report to the Legislative Assembly. The Commission prevents discrimination through education, promotion, research, and advocacy.

- ▶ Mary Pat Short, Chairperson – Fort Smith
- ▶ Colin Baile, Vice-Chairperson – Yellowknife
- ▶ Joletta Larocque – Hay River
- ▶ Rita Mueller – Behchokò
- ▶ Tammy Rogers – Inuvik

Director and Deputy Director of Human Rights

The Director and Deputy Director are full-time appointments of the Legislative Assembly. They administer the complaints process.

- ▶ Thérèse Boullard, Director of Human Rights
- ▶ Deborah McLeod, Deputy Director

Human Rights Officers

- ▶ Isabel Gauthier
- ▶ Carolyn MacKay

Office Administrator

- ▶ Denise Jerome

For more information:

Northwest Territories Human Rights Commission

PO Box 1860, Yellowknife, NT X1A 2P4

Toll-Free: 1-888-669-5575

www.nwthumanrights.ca

Visites communautaires

La Commission continuera à visiter les communautés à l'extérieur des centres régionaux au cours de l'année 2007-2008. La Commission a l'intention de visiter le Delta (Tuktoyaktuk, Aklavik, Fort McPherson, Tsiigetichic), le South Slave (Providence, Enterprise, Kakisa), le Tłı̄chǫ (Behchokò, Whatì), le North Slave (Dettah), le Sahtu (Délı̄ne) et le Decho (Providence, Premières nations de Klatodechee).

Formation

La Commission tiendra une conférence nationale au nom de l'Association canadienne des commissions et conseils des droits de la personne (ACCCDP). Cette conférence offrira une opportunité pour l'éducation sur les enjeux émergents des droits de la personne au Canada.

La Commission prolongera les séances d'information spécialisées offertes aux clientèles cibles, comme les ateliers pour propriétaires et employeurs offerts en 2006-2007. La Commission créera des publications qui abordent les enjeux spécifiques, comme un guide relatif à la location.

La Commission continue d'offrir des ateliers gratuits, sur demande.

Droits de la personne et les jeunes

La Commission élaborera un guide de discussion portant sur les droits de la personne pour les étudiants des écoles intermédiaires, similaire au guide créé pour les étudiants des écoles secondaires disponible sur le site Web de la Commission.

La Commission publiera aussi un guide de ressources anti-intimidation pour les écoles. Le guide sera une ressource pour les écoles afin d'aborder l'intimidation entre les étudiants. Le guide soulignera les programmes qui ont fonctionné dans les écoles des T.N.-O.

Accroître la sensibilisation

La Commission publiera régulièrement des publicités pour accroître la sensibilisation concernant l'importance des droits de la personne dans les T.N.-O.

État des résultats d'exploitation générale

Revenus – Gouvernement des T.N.-O.

Subvention de fonctionnement	277,000.00
Remboursement de dépenses	28,365.00
Produit d'intérêts	1,204.00
	<hr/>
	306,569.00

Dépenses

Comptabilité	11,881.00
Publicité	5,244.00
Avantages sociaux et pensions	21,833.00
Contrats - enquêteurs	20,257.00
Contrats - médiateurs	9,160.00
Dépenses juridiques	54,096.00
Dépenses de réunions	6,307.00
Dépenses administratives	24,736.00
Impressions	13,057.00
Messages d'intérêt public	1,150.00
Formation du personnel	4,470.00
Abonnements	4,144.00
Téléphone et services sans frais	16,341.00
Traduction et interprétation	4,989.00
Voyages - membres de la Commission	38,881.00
Voyages - directrice et directrice adjointe	11,330.00
Voyages - autres	1,152.00
Salaires	137,289.00
Site Web	142.00
	<hr/>
	386,459.00

Excédent des revenus (dépenses) (\$79 890,00)

État des flux de trésorerie

Encaisse fournie par (utilisée pour) activités d'exploitation

Excédent des revenus (dépenses)	(\$79 890,00)
<i>Variation nette des soldes hors caisse liées à l'exploitation</i>	
Placement à court terme	102,075.00
Comptes débiteurs	1,096.00
Frais payés d'avance	(654,00)
Comptes créditeurs et charges à payer	(29 055,00)
Variation dans l'encaisse non affectée	(6 428,00)
Encaisse, au début de la période	62,026.00
Encaisse, à la fin de la période	55,598.00

Pour obtenir une copie de la version complète des états financiers vérifiés, veuillez communiquer avec la Commission.

Éducation et sensibilisation



La Directrice essaie un fauteuil roulant dans le cadre d'une activité de sensibilisation organisée par le Conseil territorial des personnes handicapées

- ▶ **Programme d'administration des affaires du Collège Aurora (Yellowknife)** : Les étudiants ont été informés à propos des droits de la personne en milieu de travail.
- ▶ **'Yellowknife Association for Community Living'** : La Commission a participé à une séance d'information pour les parents désireux d'apprendre comment prendre des mesures d'adaptation pour les étudiants ayant des besoins spéciaux au sein d'une école publique.
- ▶ **Propriétaires** : Plus de 15 propriétaires ont assisté à une séance d'information de la Commission à Yellowknife.
- ▶ **Employeurs** : Environ 15 employeurs ont été informés au sujet des droits de la personne en milieu de travail et de l'obligation des employeurs à prendre des mesures d'adaptation à la séance d'information de la Commission à Yellowknife.

En plus des présentations publiques, la Commission a continué d'offrir des audioconférences éducatives pour les communautés de Fort Smith, Hay River, Inuvik et Yellowknife. Ces présentations consistaient en une audioconférence à l'échelle du Canada, suivi d'une séance de questions et réponses avec la Directrice des droits de la personne des T.N.-O. La Commission a tenu quatre audioconférences au cours de la dernière année sur des thèmes tels que les mesures d'adaptation pour les obligations familiales et les croyances religieuses en milieu de travail.

Publications

La majorité des plaintes reçues par la Commission porte sur la discrimination en milieu de travail. Pour aborder cet enjeu, la Commission a créé les publications suivantes :

- ▶ **Droit de la personne : Guide de l'employeur** – ce document donne un aperçu de l'application de la *Loi* en milieu de travail, dont des questions qu'un employeur peut poser au cours de l'embauche, et explique l'obligation de prendre des mesures d'adaptation vis-à-vis l'incapacité d'un employé.



Carolyn MacKay, agente des droits de la personne, donne des informations sur le processus de plainte.

- ▶ **L'Obligation d'adaptation : Guide de l'employeur** – ce document fournit de l'information détaillée au sujet de l'obligation de prendre des mesures d'adaptation et comprend une liste de vérification pour guider les employeurs aux prises avec une demande de prise de mesures d'adaptation.
- ▶ **Test de dépistage sur l'alcool et les drogues : Guide de l'employeur** – ce document fournit de l'information concernant l'implication des droits de la personne dans les tests de dépistage de drogue et d'alcool en milieu de travail. Il fait mention des moments opportuns et inopportuns de soumettre les employés à un test de dépistage.

La Commission a aussi créé un Guide de discussion pour les écoles secondaires. Le Guide de discussion fait usage des messages d'intérêt public de la Commission à titre d'outil pour stimuler la discussion parmi les étudiants au sujet de la *Loi sur les droits de la personne*, l'obligation de prendre des mesures d'adaptation, la discrimination, l'homophobie et le harcèlement sexuel. Le Guide de discussion a été distribué dans toutes les écoles des T.N.-O.

La Commission a poursuivi son mandat éducatif par des visites communautaires, des présentations publiques et l'élaboration de nouveaux matériels.

Visites communautaires

- ▶ **Fort Resolution** : La Commission a tenu un déjeuner pour les personnes âgées, de même qu'une séance d'information publique.
- ▶ **Behchokò** : Une présentation a été faite devant le Conseil de la communauté de Behchokò relativement à la *Loi sur les droits de la personne* et la Commission.
- ▶ **Hay River** : Les étudiants du Collège Aurora ont été informés au sujet des droits de la personne et des responsabilités en milieu de travail.

Points saillants des présentations publiques

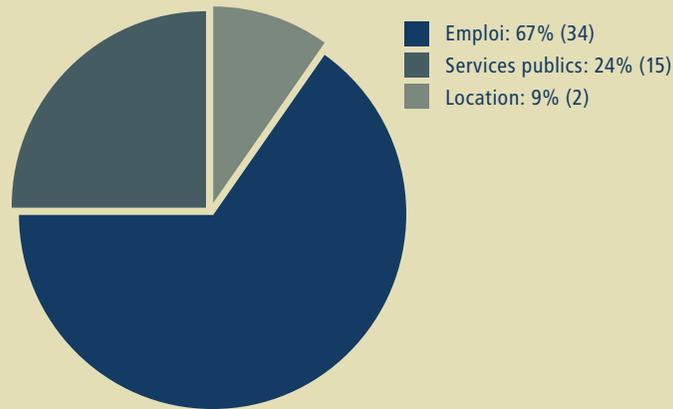
- ▶ **Conférence des 'Peacemakers'** : Environ 100 étudiants de l'école Weledeh à Yellowknife ont été informés au sujet des droits de la personne et de la discrimination.
- ▶ **L'Alliance de la Fonction publique du Canada** : Environ 20 représentants syndicaux ont été informés au sujet de la *Loi sur les droits de la personne* et des procédures de traitement des plaintes.

Rapport sur les plaintes

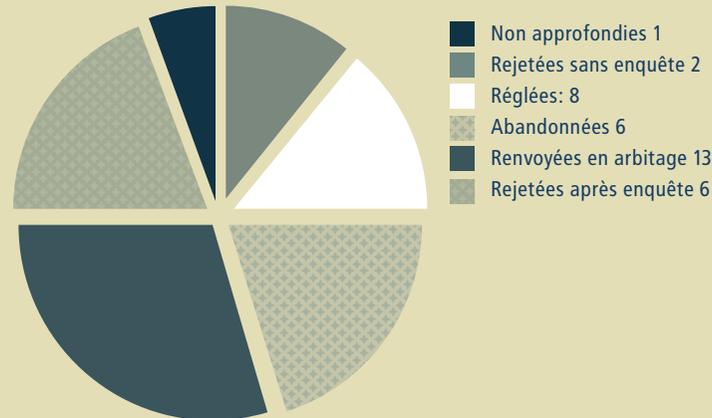
Nombre de plaintes ouvertes : 34 / Nombre de demandes de renseignements : 427

Intérêt public

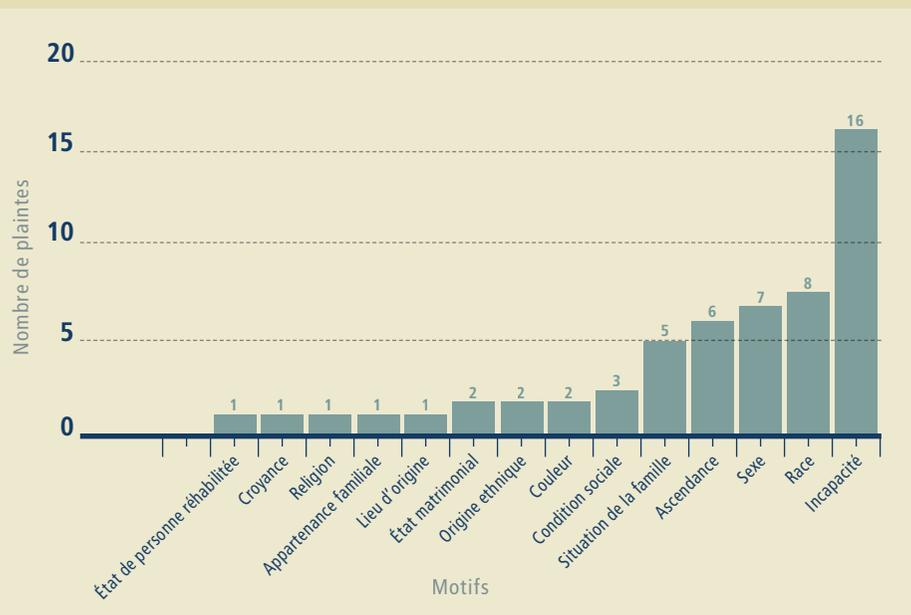
Secteurs des plaintes de discrimination alléguées



Issues des plaintes



Fondements de la discrimination alléguée



Une personne peut porter plainte devant la Commission quand elle croit qu'une personne ou un organisme a enfreint la loi et fait preuve de discrimination envers elle. Porter plainte ne coûte rien. Une personne doit porter plainte dans les deux années qui suivent l'acte de discrimination allégué.

Note : Les secteurs et les fondements de la discrimination sont supérieurs au nombre de plaintes, puisqu'une plainte peut inclure plus d'un secteur ou d'un fondement.

Le mandat de la Commission comprend la promotion de l'intérêt du public dans les cas de droits de la personne. Cette année, la Commission est devenue une partie à une plainte qui a été référée à un Comité d'arbitrage des droits de la personne pour une audience. Un travailleur saisonnier, blessé au travail dans les T.N.-O., a déposé la plainte. Le travailleur a déposé une plainte contre la Commission de l'indemnisation des accidentés du travail, en vertu de la condition sociale.

La plainte est importante puisque l'un des enjeux a rapport avec la clarification de la définition de la « condition sociale » dans la *Loi*. La Commission prétend que la « condition sociale » peut être définie largement afin d'inclure les travailleurs saisonniers. Ce cas pourrait avoir des répercussions sur les travailleurs des T.N.-O., puisque plusieurs industries sont saisonnières, notamment la construction, le tourisme, le transport par camion, l'exploitation de chemins de fer et le combat des feux de forêt.

L'audience du Comité d'arbitrage des droits de la personne a été tenue en janvier 2007. Une décision n'a pas encore été rendue au moment de la rédaction de ce rapport.



Membres de la Commission: Colin Baile, Mary Pat Short, Tammy Rogers, Jolotta Larocque (absente: Rita Mueller).